Sapeurs-pompiers
Haute-Garonne

Groupement potentiel humain
Service gestion des personnels
Affaire suivie par Valérie LECLERC
☎ - 5.37.34

Colomiers, le 21 MARS 2023

Le président du conseil d'administration

Arrêté n° 2023/336 portant liste d'aptitude au grade de sergent

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriales ;
Vu le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 21 décembre 2020 ;

ARRÊTE

Art. 1er - Le fonctionnaire dont le nom suit, est inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de sergent au titre de la promotion interne (choix) :

MARTINEZ	VICTOR

Art.2. – La date d'effet de la présente liste est fixée au 1er avril 2023.
L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas nomination.

Art. 3 - Le directeur départemental et le payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le président du conseil d'administration

Gilbert HÉBRARD

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif par voie postale (68 rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE) ou par voie électronique sur le site Télérecours (http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut faire préalablement l'objet d'un recours administratif auprès du président du conseil d'administration du SDIS dans le même délai, conformément aux articles R 421-1 et R 421-5 du code de Justice Administrative.